

SÉANCE extraordinaire

LE 27 novembre 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 27 novembre 2014, à 16 h 30, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Benoit Cayouette, maire suppléant, madame Marie-Claire Blais, conseillère, et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat, Benoit Cayouette et Christian Dea.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général.

SONT ABSENTS : Madame Louise Langlois, maire, et monsieur Gilles Daraïche, conseiller.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

141127.338 ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-Z-001-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-Z-001 DE LA VILLE DE CHANDLER

CONSIDÉRANT que le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2006-Z-001, est entré en vigueur le 15 mars 2006;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter des modifications à sa réglementation d'urbanisme pour une meilleure administration de celle-ci;

CONSIDÉRANT la résolution 141006.288 ayant pour objet la modification de certaines dispositions du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, à la séance extraordinaire du 10 novembre 2014, le premier projet de règlement numéro 2006-Z-001-11;

CONSIDÉRANT que la population a été informée du projet de règlement et qu'elle a eu l'opportunité de s'exprimer lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 novembre 2014 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que le conseil municipal adopte, par la présente, le document intitulé « Second projet de règlement numéro 2006-Z-001-11 amendant le règlement de zonage numéro 2006-Z-001 de la Ville de Chandler ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

141127.339 EMBAUCHE – INSPECTEUR EN BÂTIMENT – MONSIEUR MARTIN GAUTHIER

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu que la Ville de Chandler autorise l'embauche de monsieur Martin Gauthier à titre d'inspecteur en bâtiment au service Urbanisme et Environnement, statut régulier temps plein, au taux horaire de 21,24 \$, correspondant au 4^e échelon de la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Chandler pour un poste d'inspecteur en bâtiment. Monsieur Martin Gauthier débutera sa période d'essai de huit cent quarante-cinq heures (845) heures effectivement travaillées le 1^{er} décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

141127.340 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Luc Legresley propose la levée de l'assemblée à 16h56.

VILLE DE CHANDLER

Benoit Cayouette
Maire suppléant

Roch Giroux
Directeur général et
greffier